



**URBANISME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Madame COLLIGNON Laurence demeurant à Boulevard du Nord 8 à 5000 NAMUR.

Le terrain concerné est situé à rue de l'Ecluse 1 à 6250 Roselies et rue de l'Ecluse 2 à 6250 Roselies et est cadastré AISEAU-PRESLES 4 DIV/ROSELIES/ section A n° 218G, n° 218D, n° 218C

Le projet consiste en "Rénovation énergétique de deux maison éclésières dans le cadre du plan de relance pour la Wallonie" et présente les caractéristiques suivantes : non conforme à la zone parc Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional

Application de l'article D.IV.40 : Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

- les **jours ouvrables de 9h00 à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi);
- les mardis jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. LALIEU, téléphone : 071/260668 - mail : [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be).

**L'enquête publique est ouverte le 29 avril 2024 et clôturée le 13 mai 2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies ;
- par télécopie au numéro : 071/260.679 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be);
- remises à M. LALIEU dont le bureau se trouve au Service CVL (voir ci-dessus).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PA/2024/026**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. LALIEU ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante Service CVL (voir ci-dessus), le 13 mai 2024, à 10h30.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. LALIEU dont le bureau se trouve au Service CVL (voir ci-dessus).

Roselies, le 22/04/2024

Par ordre,

Le Directeur général f.f.  
(s) R. BOUDELET

Le Bourgmestre,  
(s) J. FERSINI